



**Procès-verbal de la septième assemblée ordinaire du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le 28 octobre 2021, à 19 h 15 au YMCA, 500, rue du Pont, salle multifonctionnelle**

**PRÉSENCES**

M <sup>me</sup> Frédérique Lavoie	Présidente (2023)
M. Louis-H. Campagna	Secrétaire (2022) (coopté)
M. Martin Charest	Administrateur (2023)
M. Philippe Morissette	Administrateur (2022)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
M <sup>me</sup> Alexandra Gargaun	Administratrice (2022)

**ABSENCES**

M <sup>me</sup> Lise Côté Comeau	Administratrice (2022) (démissionnaire)
M. Louis-David Bourque	Administrateur (2022) (coopté) (démissionnaire)
M. Claude-Michel Gagnon	Administrateur (2022) (coopté) (démissionnaire)
M <sup>me</sup> Vanessa Dreyer	Trésorière (2023) (démissionnaire)
M <sup>me</sup> Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023) (absence motivée)

**AUTRES PRÉSENCES**

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M <sup>me</sup> Marie-Pierre Larose	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec
M <sup>me</sup> Marine Sériès	Organisatrice communautaire, CIUSSS de la Capitale-Nationale (CN)
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 16 personnes assistent à l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

21-07-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
21-07-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 17
21-07-03	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	19 h 20
21-07-04	Adoption du procès-verbal du 31 août 2021	19 h 25
21-07-05	Trésorerie	19 h 30
21-07-06	Vitrines de la rue Saint-Joseph Est – Demande d'opinion	18 h 40
21-07-07	Cooptation de nouveaux administrateurs	19 h 50
21-07-08	Comité bon voisinage – Présentation et période de question	19 h 55
21-07-09	Point d'information du conseiller municipal	20 h 25
21-07-10	Questions et commentaires du public	20 h 40
21-07-11	Priorités élections municipales – Présentation et adoption	20 h 55
21-07-12	Mention des correspondances et représentations passées	21 h 00
21-07-13	Varia	21 h 05
21-07-14	Levée de l'assemblée	21 h 10

### PROCÈS-VERBAL (version adoptée le 25 novembre 2021)

#### 21-07-01 Ouverture de l'assemblée

M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie ouvre l'assemblée dont le quorum est constaté à 19h15.

#### 21-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### Résolution statutaire

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour du 28 octobre 2021.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### 21-07-03 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

M. Bourque n'est plus à l'emploi de la Clinique Droit de cité qu'il représentait et n'est pas résident du quartier. Il devient ainsi inéligible à titre d'administrateur.

M<sup>me</sup> Lise Côté Comeau, administratrice, M. Claude-Michel Gagnon, administrateur coopté et M<sup>me</sup> Vanessa Dreyer, trésorière ont fait part par écrit de leur démission au cours des derniers mois.

##### RÉSOLUTION CA21-07-55

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU de prendre acte en bloc des démissions respectives et en cours de mandat de :

- M<sup>me</sup> Lise Côté Comeau (2022)
- M<sup>me</sup> Vanessa Dreyer (2023)
- M. Louis-David Bourque (2022) (coopté)
- M. Claude-Michel Gagnon (2022) (coopté)

*Adoptée à l'unanimité.*

## **21-07-04 Adoption du procès-verbal du 31 août 2021**

### **Résolution statutaire**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 31 août 2021.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **21-07-05 Trésorerie**

En date du 30 septembre, le solde du compte courant est de 1 368 \$ et celui du projet de sécurité routière est de 3 000 \$.

Faisant suite à la résolutions CA21-05-42 (mai) demandant à la Ville un montant de 500 \$ pour compléter le budget de fonctionnement de 2021, un chèque du même montant a été obtenu et déposé dans le compte bancaire.

En remplacement de M<sup>me</sup> Vanessa Dreyer, trésorière sortante. M. Philippe Morissette accepte de prendre la relève.

### **RÉSOLUTION CA21-07-56**

**Concernant la nomination au poste de trésorier du conseil de quartier de Saint-Roch.**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU de nommer M. Philippe Morissette au poste de trésorier du conseil de quartier de Saint-Roch.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION CA21-07-57**

**Concernant les signataires des effets bancaires du conseil de quartier de Saint-Roch.**

Considérant la démission de M<sup>me</sup> Vanessa Dreyer à titre de trésorière du conseil de quartier ;

Considérant la nomination de M. Philippe Morissette au poste de trésorier lors de l'assemblée régulière du 28 octobre 2021 du conseil de quartier ;

Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont le président, le trésorier et le secrétaire (deux signatures sur les trois) ;

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, IL EST RÉSOLU de nommer M. Philippe Morissette, trésorier, signataire des effets bancaires à compter du 29 octobre 2021 et de retirer le nom de M<sup>me</sup> Vanessa Dreyer de la liste des signataires.

*Adoptée à l'unanimité.*

Les changements seront fait auprès du REQ et de l'institution financière.

### **RÉSOLUTION CA21-07-58**

**Concernant le paiement pour la rédaction d'un procès-verbal.**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Martin Charest, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2021 sur dépôt du document.

*Adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION CA21-07-59**

**Concernant le paiement du renouvellement de l'enregistrement au REQ.**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 36 \$ à M. Daniel Leclerc pour la mise à jour annuelle du Registraire des entreprises du Québec.

*Adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION CA21-07-60**

**Concernant le paiement du renouvellement du forfait annuel de visibilité chez MontSaintRoch.**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 275,94 \$ à MontSaintRoch pour le renouvellement du forfait annuel de visibilité.

*Adoptée à l'unanimité.*

**21-07-06 Vitrites de la rue Saint-Joseph Est – Demande d'opinion**

Le demande d'opinion a été présentée par M<sup>me</sup> Larose lors de l'assemblée du 30 septembre 2021, mais faute de quorum, le conseil de quartier n'a pu se prononcer sur la demande d'opinion. La demande est à nouveau soumise.

M<sup>me</sup> Larose fait un résumé de la modification proposée. La présentation ainsi que les différents documents portant sur le projet se trouvent sur le [site de participation citoyenne Quartier de Saint-Roch – Vitrites de la rue Saint-Joseph Est](#).

La Société de développement commercial (SDC) Centre-ville a fait part à la Ville de ses préoccupations concernant l'animation de la trame commerciale de la rue Saint-Joseph. Des résidences de tourisme s'y sont implantées en vertu de l'usage C10 établissement hôtelier général, mais certains des appartements-hôtels situés au rez-de-chaussée n'offrent pas de vitrine animée ce qui introduit une rupture dans la trame commerciale. Une vitrine correspond à la devanture vitrée d'un bâtiment et à l'espace aménagé derrière cette vitre servant à exposer des objets ou à créer une animation.

La consultation porte sur les zones situées au sud de la rue Saint-Joseph Est, à l'est de la rue Caron et à l'ouest de la rue de la Chapelle (règlement du conseil de Ville R.V.Q. 3022, 12031Mc et 12049Cc, en bleu) ainsi que sur les zones situées de part et d'autre de la rue Saint-Joseph Est, à l'est du boulevard Langelier et à l'ouest de l'autoroute Dufferin-Montmorency (règlement du conseil d'arrondissement R.C.A.1V.Q. 433 12024Mb, 12029Mb, 12041Mc, 12047Cc, 12048Cc, 12054Cc, 12056Mb et 12080Mb, en rose). La modification ne concerne pas le PPU Secteur sud du centre-ville Saint-Roch.



Modification pour

Afin de maintenir cette animation il est proposé d'ajouter à la grille de spécifications le point suivant :

*Lorsque qu'un usage des groupes C1 services administratifs, C10 établissement d'hébergement touristique général, C12 auberge de jeunesse, P5 établissement de santé sans hébergement et I1 industrie de haute technologie est exercé à titre d'usage principal, d'usage associé ou d'usage accessoire au rez-de-chaussée d'un bâtiment, une façade donnant sur la rue Saint-Joseph Est doit comporter une vitrine au rez-de-chaussée.*

Les façades situées sur d'autres artères que l'avenue Saint-Joseph Est ne sont pas visées par cette modification. Ce projet n'est pas susceptible à l'approbation référendaire, car il s'agit d'une disposition particulière aux grilles de spécifications.

La consultation écrite en ligne a eu lieu du 15 au 29 septembre 2021.

M. Louis-H. Campagna signale qu'il a déjà posé les questions qui le préoccupaient lors de la présentation du 30 septembre 2021 (assemblée annulée faute de quorum).

Les administrateurs sont invités à voter en faveur ou contre les projets de modification aux deux règlements d'urbanisme (**demande d'opinion**).

## **RÉSOLUTION CA21-07-61**

**Concernant une demande d'opinion à propos de modifications au règlement d'urbanisme – Vitrynes de la rue Saint-Joseph Est.**

Les options soumises au vote sont les suivantes :

**Option A** : Accepter la demande, soit de recommander au conseil de ville et au conseil d'arrondissement, respectivement, les projets de

modification.

**Option B** : Refuser la demande, soit de recommander au conseil de ville et au conseil d'arrondissement, respectivement, le statu quo.

OPTIONS	NOMBRE DE VOTES
A	5
B	0
Abstentions	2
TOTAL	7

*Adoptée à la majorité.*

La présidente remercie M<sup>me</sup> Larose pour sa présentation. Le rapport de la demande d'opinion sera disponible sur le [site de participation citoyenne](#).

### **21-07-07 Cooptation de nouveaux administrateurs**

M<sup>me</sup> Lavoie et M. Leclerc expliquent en quoi consiste la cooptation. Les postes élus sont au nombre de 8 : 4 réservés aux hommes et 4 aux femmes, tandis que les postes cooptés sont au nombre de 3. Aucun des postes cooptés n'est réservé aux organismes comme cela se faisait auparavant, mais les candidats aux postes cooptés sont invités à postuler au nom d'un organisme lorsque cela est possible afin d'augmenter la représentativité du quartier au sein du conseil.

Les candidatures reçues sont conformes. Les deux candidats se présentent.

M. Jean-Baptiste Coubès est d'origine française et résident de Saint-Roch, en face du YMCA, depuis 12 ans. Il est père d'une adolescente de 15 ans. Il travaille comme analyste en informatique et coordonnateur des infrastructures auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Il est impliqué dans la gestion financière de sa copropriété qui compte 13 unités. Il souhaite s'impliquer dans le quartier et beaucoup de sujets l'intéressent, en particulier le côté humain, le vivre ensemble et la sécurité routière.

M. Cyril Pringault travaille dans le quartier depuis 10 ans et y habite depuis 5 ans. Il assiste régulièrement aux assemblées du conseil de quartier depuis 2 ans. Il s'est impliqué auprès de plusieurs organismes du quartier. Il travaille comme agent de mobilisation sur un projet de santé mentale des travailleurs et travailleuses communautaires. Il est depuis peu agent de liaison pour le Centre communautaire Jacques-Cartier. Beaucoup de sujets l'intéressent.

Les cooptations seront décidées à la prochaine assemblée régulière du conseil.

### **21-07-08 Comité de bon voisinage – Présentation et période de question**

*Enjeu de la cohabitation -- population itinérante -- secteur Saint-Roch Est*

Depuis le déménagement de Lauberivière sur la rue du Pont, le sujet du vivre ensemble est revenu très souvent lors des assemblées du conseil de quartier. La question d'amorcer une réflexion, d'établir un lieu de dialogue et d'évaluer la pertinence d'un comité de bon voisinage a fait l'objet de deux résolutions du conseil de quartier (résolutions CA21-03-29 en mars et CA21-06-52 en août).

M. Louis-H. Campagna rappelle que le conseil de quartier a alors cherché à comprendre pourquoi un comité de bon voisinage n'était toujours pas en place

sept mois après l'ouverture de Lauberivière dans ses nouveaux locaux. Cette question, posée durant l'assemblée publique virtuelle du mois d'août dernier, n'avait trouvé réponse, ni auprès du conseiller municipal, ni même auprès du directeur général de Lauberivière, tous les deux présents.

Un contact a été établi ensuite entre, d'une part, M<sup>me</sup> Lavoie et, d'autre part, le CIUSSS-CN et la Division du développement communautaire et social de la Ville de Québec. Cinq rencontres ont eu lieu entre le 20 septembre et le 26 octobre avec M<sup>me</sup> Marine Sériès, organisatrice communautaire au CIUSSS-CN. Parallèlement à ces rencontres, un document a été amorcé pour réfléchir à un éventuel comité de bon voisinage ainsi que le rôle du conseil de quartier.

M<sup>me</sup> Sériès est invitée à faire un bref résumé des sujets qui ont été discutés. Avant de commencer, elle souligne la présence et la participation de M<sup>me</sup> Karine Crépeault, conseillère en mobilisation des communautés à la Ville de Québec. M<sup>me</sup> Sériès rappelle que la mise en place d'un comité de bon voisinage était dans la ligne de mire de plusieurs organismes depuis le printemps dernier. Avec l'intérêt manifesté par le conseil de quartier, l'idée d'un partenariat a été explorée. Plusieurs éléments sont encore à préciser et à discuter.

L'objectif visé par le comité de bon voisinage serait de résoudre et d'atténuer les conflits et les problématiques liées à la cohabitation dans le secteur du Carré Lépine et de la rue du Pont notamment

- en donnant un espace de communication et d'échange entre l'ensemble des acteurs qui sont touchés par la situation de la cohabitation dans le secteur visé ;
- en favorisant la mise en place d'actions qui visent à créer des changements favorables à la cohabitation et en assurant le suivi de ces actions ;
- en favorisant la cohérence et l'arrimage entre les différentes interventions qui sont réalisées dans ce secteur.

On souhaite réunir au sein du comité un ensemble de résident.es du quartier, un membre du conseil de quartier de Saint-Roch et des représentants de la Ville de Québec, du Service de police (SPVQ), du CIUSSS-CN direction Santé mentale, du YMCA, de Lauberivière ainsi que des organismes, gens d'affaires et utilisateurs de services du quartier.

M<sup>me</sup> Lavoie précise que le rôle du conseil de quartier peut comprendre le recrutement des résident.es et des gens d'affaires (appel de candidature et règles de sélection) ; le conseil de quartier peut aussi assurer un rôle de surveillance pour s'assurer de la prise en charge des recommandations.

M. Campagna dépose le rapport préliminaire et avis de motion (document de réflexion, version de travail) auprès des membres du conseil d'administration. Son élaboration se poursuivra au cours des prochaines semaines avec pour cible un dépôt pour adoption à l'assemblée de novembre prochain.

M. Lavoie précise les étapes à venir : finaliser le formulaire de candidature, définir et adopter les termes de référence contenus dans le document de travail (fonctionnement du comité, fréquence des réunions, composition, etc.) et procéder au démarrage du comité en janvier ou plus tôt si cela est possible.

### **Questions et commentaires**

**Q.** Quelle sera la durée de vie du comité ? **R.** Aucune fin n'est prévue actuellement. Les membres du comité seront appelés à contribuer aux décisions (fréquence des rencontres ; la durée de vie du comité ; etc.) selon les besoins.

**Q.** Ne serait-il pas mieux que la Ville, le CIUSSS-CN et d'autres organismes ne fassent pas partie du comité puisqu'ils font partie de la problématique en n'intervenant pas lorsqu'ils devaient le faire ? **R.** Le comité étant le lieu pour parler de toutes les problématiques, tous les organismes concernés devraient en faire partie.

**Q.** Les doléances et les recommandations des résident.es n'ayant pas été prises au sérieux depuis le mois d'avril, pourra-t-on faire confiance à un comité de bon voisinage pour poser des actions concrètes ? Le CIUSSS-CN n'étant pas venu à bout des problèmes qui persistent depuis plusieurs années sur la rue Saint-François et sur la rue Notre-Dame-des-Anges, comment espérer qu'il le fera avec un comité de bon voisinage pour le secteur autour de Lauberivière ? Peut-on espérer que ce comité ne soit pas seulement là pour la frime ? **R.** L'objectif principal du comité serait de contribuer à résoudre ou à atténuer les problématiques. Sa crédibilité est un enjeu. Le conseil de quartier peut contribuer. Il a des pouvoirs dont ceux de consultation et d'initiative pour discuter des problématiques du quartier et adopter des recommandations formelles.

**Q.** Le degré de proximité avec les problématiques ne devrait-il pas être un critère important dans le choix des représentants sur le comité ? **R.** Les critères sont encore à définir et on en tiendra compte.

**Q.** Étant donné son importance, le problème de la toxicomanie ne devrait-il pas être considéré autant sinon plus que celui de l'itinérance ? Ne devrait-il pas y avoir un système de soutien ou une ligne d'écoute permettant aux résident.es qui vivent les problématiques de près d'être entendus.es et soutenus.es ? **R.** Le comité servirait à entendre et à recevoir les doléances des résident.es, puis à développer et à recommander des solutions.

M<sup>me</sup> Lavoie remercie M<sup>me</sup> Sériès pour sa présentation ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la discussion. En terminant, le rapport préliminaire et avis de motion (document de réflexion, version de travail) portant sur le comité de bon voisinage est officiellement déposé auprès du conseil de quartier.

### **RÉSOLUTION CA21-07-62**

**Concernant le dépôt d'un rapport préliminaire et avis de motion (document de réflexion, version de travail) portant sur un projet de comité de bon voisinage dans le secteur de Lauberivière.**

CONSIDÉRANT QUE des rencontres et des discussions ont eu lieu entre le CIUSSS-CN, la Ville de Québec et le conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de bon voisinage est envisagé pour contribuer à résoudre et atténuer les conflits et les problématiques liées à la cohabitation dans le secteur du Carré Lépine et de la rue du Pont ;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport préliminaire et avis de motion (document de réflexion, version de travail) a été élaboré pour réfléchir et élaborer les termes de référence d'un éventuel comité de bon voisinage ;

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DUMENT APPUYÉE PAR M. Napoléon Woo, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch



accuse réception du dépôt du rapport préliminaire et avis de motion (document de réflexion, version de travail) à propos du projet de comité de bon voisinage.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **21-07-09 Point d'information du conseiller municipal**

M. Lachance s'engage à suivre la consigne de ne pas faire de politique partisane lors de l'assemblée publique du conseil de quartier. Il s'en tiendra aux points techniques du fonctionnement de la Ville. Il salue les trois autres candidat.es aux prochaines élections municipales présent.es dans la salle.

[201 rue du Roi](#) - Sous l'égide de Verdir Saint-Roch, l'espace en face du 201 rue du Roi a été déminéralisé et végétalisé. Le résultat est magnifique !

[Parc Henriette-Belley](#) - Travaux terminés et nouveaux modules fonctionnels.

[Rue Dorchester](#) – Les travaux commencent dans des zones névralgiques aux intersections de Charest/Dorchester et de Saint-Joseph/de la Couronne. Les détours pour les piétons sont jugés compliqués. Les passerelles aménagées pour la mobilité réduite ne suffisent pas. Une passerelle terrasse a été déployée pour l'embarquement dans les autobus à l'angle de Sainte-Hélène/Dorchester.

[Domaine des Berges](#) – Dépôt de matériaux – Les camions sont maintenant munis de sirènes à basse fréquence, moins désagréables. Il reste encore des amortisseurs de benne à mettre en place. Les activités de concassage de béton sont terminées. Les heures d'opération ont été réduites et normalisées. Beaucoup de matériaux seront déplacés mais ceux qui vont rester seront recouverts pendant la période hivernale, au début décembre. Si le dépôt ne peut être relocalisé, la mise en place d'un mur antibruit est envisagée.

[École des Berges](#) – Passage tramway – Stationnement et coupe d'arbres matures au Domaine des Berges – M. Lachance a déposé d'un [avis de proposition](#) au conseil municipal du 4 octobre pour préserver ces arbres ; proposition rejetée. Aucune décision définitive n'est arrêtée ; l'espoir persiste.

[Rues de Xi'an et Monseigneur-Gauvreau](#) – Quinze arbres ont été abattus. L'information n'aurait hélas pas circulé en amont. L'opération a été réalisée dans le but de refaire un mur de soutènement. Par ailleurs, un trottoir longtemps souhaité sera finalement aménagé le long de la rue Monseigneur-Gauvreau pour favoriser la mobilité en direction de l'escalier Lépine. La rue Xi'an va déboucher.

En terminant, M. Lachance remercie sincèrement le conseil de quartier et ses administrateurs pour leur implication et leur engagement. Un très beau travail a été accompli et il en est fier. Il souhaite le meilleur pour la poursuite des choses.

### **Questions et commentaires**

[Moratoire](#) – [Règlement R.V.Q. 2860](#) – Actuellement, le pourcentage de logements disponibles sur le marché est en dessous de 3% de sorte que le règlement est mis en application pour empêcher la conversion des logements en condominiums. Le moratoire touche également les maisons de chambre afin d'empêcher leur fermeture.

[Projet pilote Rue du Pont](#) – Une subvention de 20 000 \$ a été accordée par la Ville à un regroupement d'organismes (YMCA, Lauberivière, etc.) pour prendre le pouls et créer des ponts entre l'ensemble des acteurs du secteur. La Ville

n'est pas porteuse du projet mais partenaire. Une collecte de données (sondages, groupes de discussion, etc.) est en cours. La prochaine étape consistera à colliger les résultats.

Rue Lasalle – Prostitution - Des ressources ont été mises en place comme le projet L.U.N.E. et cela a contribué à réduire le problème en amont mais ne l'a pas enrayé pour autant. La clientèle demeure le gros du problème.

728, rue de Xi'An – En réponse au commentaire à l'effet que la Ville aurait payé 700 000 \$ pour un bâtiment qui en vaudrait 340 000 \$ selon l'évaluation municipale, M. Lachance affirme qu'il ne connaît pas l'évaluation municipale et que la Ville n'a pas fait l'acquisition comme telle du bâtiment mais a plutôt accordé une subvention à l'organisme Le Pignon bleu pour qu'il en fasse l'achat et le rénove afin d'y loger ses cuisines et bureaux.

Rue du Parvis – Segment Charest à Saint-Joseph – Il y a un réel problème de circulation pour les piétons et vélos lorsque les terrasses sont en fonction parce qu'ils doivent circuler dans le caniveau au centre de la rue. Certains travaux seraient en cours mais M. Lachance n'a malheureusement pas les détails.

Stationnement Hôtel Best Western – Une [demande d'opinion](#) à ce sujet a été traitée par le conseil en mars 2021. L'opinion du conseil était partagée mais la permission de stationnement extérieur a été renouvelée pour 5 ans sous réserve de verdissement ou d'installation d'une haie autour des stationnements. M. Lachance indique qu'il y a eu au cours de l'été des travaux de réfection sur le bâtiment, mais aucun verdissement. Le conseil peut faire un suivi sur ce sujet à sa prochaine assemblée ou signaler la situation au 311.

Collecte des végétaux – Selon le 311, la collecte de sacs de feuilles mortes n'a pas lieu dans le quartier de Saint-Roch parce que le tonnage n'est pas suffisant.

#### **21-07-10 Questions et commentaires du public**

Aucune autre question ou commentaire du public.

#### **21-07-11 Priorités élections municipales 2021– Présentation et adoption**

La version préliminaire des priorités du conseil de quartier adoptée en première lecture en août dernier (résolution CA21-06-53) a été retravaillée et la [version finale](#) a été envoyée à tous les candidat.es aux élections municipales.

Le document est disponible en [annexe](#). Il est également disponible en ligne sur le [site du conseil de quartier](#).

M<sup>me</sup> Lavoie fait lecture des grands titres du document. La version finale est adoptée ci-après.

#### **RÉSOLUTION CA21-07-63**

**Concernant les priorités pour le quartier Saint-Roch dans le cadre des élections municipales de 2021.**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch adopte en seconde et troisième lecture (finale) le document des priorités pour le quartier Saint-Roch listées dans le cadre des élections municipales de 2021.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **21-07-12 Mention des correspondances et représentations passées**

- 2021-09-07 – Lettre au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (BPRSTC) (voir [l'annexe 2](#)) et présence à la manifestation du 13 septembre.

### **RÉSOLUTION CA21-07-64**

#### **Concernant une lettre transmise au Bureau de projet du réseau structurant de transport concernant la coupe d'arbre mature - secteur des Berges**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DUMENT APPUYÉE PAR M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch entérine la lettre datée du 7 septembre 2021 transmise au Bureau de projet du réseau structurant de transport et concernant la coupe d'arbres matures dans le jardin communautaire - secteur des Berges.

*Adoptée à l'unanimité.*

- 2021-09-09 Rencontre d'information concernant les logements sociaux à l'ancien poste de la Reine – Était présent M. Campagna.
- 2021-09-13 Publication d'une [lettre ouverte contre le 3<sup>e</sup> lien](#) en collaboration avec d'autres conseils de quartiers. Le conseil de quartier de Saint-Roch s'était déjà prononcé contre le projet en mai dernier (résolution CA21-05-48).

### **RÉSOLUTION CA21-07-65**

#### **Concernant une lettre ouverte parue dans les médias et concernant le projet annoncé de Troisième lien.**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DUMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch entérine la lettre ouverte intitulée *Troisième lien : le centre-ville n'est pas une friche* cosignée par six conseils de quartier et parue dans les médias le 13 septembre 2021.

*Adoptée à l'unanimité.*

- Entre le 20 septembre et le 26 octobre 2021, cinq rencontres tenue avec M<sup>me</sup> Marine Séries du CIUSSS-CN pour discuter du comité de bon voisinage. Étaient présents pour le conseil de quartier M<sup>me</sup> Lavoie, ainsi qu'en alternance MM. Charest, Gagnon et Campagna.
- 2021-09-25 Présence à l'activité de déminéralisation organisée par Verdir Saint-Roch dans la rue du Roi. Étaient présents M<sup>me</sup> Lavoie et M. Morissette.
- 2021-09-23 Présence à la rencontre des présidentes et présidents des conseils de quartier organisée par la Ville de Québec concernant le début des consultations publiques sur le rôle des conseils de quartier. Était présente

M<sup>me</sup> Lavoie.

- 2021-10-21 Séance de formation de la Ville de Québec sur le mandat et le fonctionnement des conseils de quartier ainsi que sur le rôle d'administrateur. Était présent M. Woo.

### **Correspondances reçues**

- 2021-10-28 Bibliothèque Gabrielle-Roy - Invitation à désigner un participant pour les [foyers thématiques de la bibliothèque](#).
- 2021-10-28 Ville de Québec - Invitation à participer à la formation sur la nouvelle politique de participation publique pour les conseils de quartier
- 2021-10-28 Ville de Québec - Suivi de la consultation sur le verdissement et la déminéralisation des quartiers centraux dans le cadre du projet LAB. Désigner une personne pour discuter des projets spécifiques au quartier de Saint-Roch.

### **21-07-13 Varia**

Dans le cadre du projet de sensibilisation à la sécurité routière, un événement se tiendra le 2 novembre vers 15 h devant l'école des Berges. Il y aura animation sur place par des artistes de cirque pour sensibiliser les enfants et leurs parents à la sécurité routière. Un vidéaste sera également présent. En cas de pluie, l'événement sera remis au lendemain.

### **21-07-14 Levée de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Lavoie remercie les personnes présentes de s'être déplacées en grand nombre pour assister à cette première assemblée en présentiel depuis le début de la pandémie. Elle remercie également M. Lachance pour sa présence assidue aux assemblées du conseil dans le cadre de son mandat de conseiller municipal qui prendra fin bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 21 h 30. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le jeudi 25 novembre 2021.

## **Annexe 1 - Élections municipales 2021 - Priorités du Conseil de quartier Saint-Roch**

En tant que plateforme d'échange et de discussion entre les citoyens et la Ville, le Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) bénéficie d'une position privilégiée pour connaître les enjeux qui touchent les résidents du quartier. À l'aube des élections municipales, nous souhaitons profiter de l'occasion pour réitérer quelques-unes de nos principales préoccupations en ce qui concerne l'avenir de Saint-Roch. Non-exhaustive, cette liste se compose de points qui ont été discutés dans la dernière année lors de nos assemblées publiques.

- **Proposer une vision ambitieuse, conviviale et sécuritaire pour la reconversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain.**

La reconversion de l'autoroute Laurentienne est une recommandation répétée à maintes reprises par le CQSR ([résolution CA20-07-74](#)). Bien qu'annoncé dans la Vision du pôle Hamel-Laurentienne, le projet demeure flou quant aux modalités et la configuration du futur boulevard. Comme le CQSR le mentionnait notamment en avril dernier dans son [avis sur la Politique de mobilité active](#), nous souhaitons que celui-ci se réalise dans le respect de l'échelle humaine, en renforçant les principes de mobilité active, sécurité routière et convivialité.

- **Éviter l'ajout de sorties d'autoroutes supplémentaires dans St-Roch et s'opposer aux projets qui contribuent à augmenter le transit automobile dans le quartier.**

Le CQSR s'est positionné contre l'ajout de sorties d'autoroutes supplémentaires débouchant dans Saint-Roch, peu importe leur emplacement dans le quartier ([résolution CA20-02-22](#)). Bien que nous nous soyons également prononcés en défaveur de la réalisation d'un projet de troisième lien autoroutier ([résolution CA21-05-48](#)), nous anticipons que, dans l'éventualité de la réalisation de ce dernier, un plan de mesures d'atténuation soit mis en place afin de pallier aux impacts négatifs d'une augmentation importante et soudaine du transit automobile dans Saint-Roch (par exemple: réduction de la largeur des voies, ajout de voies cyclables, réduction de la vitesse sur le boulevard Charest, entre autres.)

- **Soutenir les commerces de proximité.**

Les places d'affaires du quartier n'ont pas échappé aux impacts de la pandémie. Afin de préserver la vitalité de notre précieuse rue St-Joseph et d'aider les commerçants à offrir des services et produits à distance de marche dans le quartier, les programmes de soutien aux places d'affaires doivent être maintenus et bonifiés.

- **Bonifier l'offre de voies cyclables.**

Saint-Roch est un quartier où se côtoient une multiplicité de modes de transport. À ce titre, plusieurs cyclistes ont mentionné une lacune au niveau des axes cyclables est-ouest. Parmi les propositions, une bande cyclable sur la rue St-Joseph a retenu l'attention.

- **Restreindre les activités nuisant à la qualité de l'air.**

Dans la foulée de la récente saga du projet Laurentia, auquel le CQSR s'est opposé, plusieurs citoyens ont fait part au CQSR de leurs craintes concernant la qualité de l'air dans le quartier en raison de sa proximité avec le Port de Québec. Dans le même sens, le CQSR espère que les activités portuaires, le transport qui s'y rattache ainsi que les autres usages causant la pollution atmosphérique soient minimisés ([résolution CA20-07-76](#)).

- **Assurer le maintien des arbres matures et encourager les initiatives de verdissement.**

La coupe d'arbres matures en bordure de la rue Dorchester en avril 2021 a été un choc pour de nombreux citoyens, surtout dans un contexte où Saint-Roch est l'un des quartiers de la Ville avec le plus faible indice de canopée. Dans une perspective de santé publique, de diminution des îlots de chaleur, de diversité écologique et de convivialité, la protection des arbres existants ainsi que le soutien aux initiatives de verdissement dans le quartier demeurent une priorité pour le CQSR. En outre, le CQSR souhaite la mise en oeuvre d'un plan global visant à lier écologiquement la rivière St-Charles et le coteau Ste-Geneviève (en annexe de l'[Avis sur la politique de mobilité active](#)), mettant à contribution, par exemple la plantation d'arbres, ainsi que la déminéralisation et la végétalisation de surfaces disponibles telles les toitures, par le moyen notamment d'un programme de soutien financier aux propriétaires volontaires.

- **Améliorer l'aménagement des rues problématiques.**

Certains aménagements et configuration de rues font l'objet de plaintes répétées par les citoyens de St-Roch. C'est le cas, par exemple, de la rue du Prince-Édouard ([résolution CA21-02-20](#)), où le problème de la vitesse persiste malgré les changements effectués au printemps 2021, ainsi que de l'intersection formée par les rues Simon-Napoléon-Parent et Saint-Anselme. Cette dernière pose une menace majeure à la sécurité des nombreux usagers du Parc Victoria qui s'engagent pour traverser la rue. Certains axes nord-sud gagneront à être adaptés à leurs usagers, par exemple, la rue Du Parvis entre Prince-Édouard et Saint-Vallier Est, qui est candidate au statut de "parcours d'écoliers" (ou "corridor scolaire").

- **Favoriser la mise en place de mesures facilitant la cohabitation et le vivre-ensemble.**

Si la mixité sociale est l'une des richesses de notre quartier, elle pose à l'occasion certains enjeux de cohabitation, et notamment dans le secteur des rues Du Pont, Carré-Lépine et Xi'An à la suite du déménagement de l'organisme Lauberivière. Afin de maintenir le sentiment de sécurité et répondre aux demandes des résidents, certaines mesures d'encadrement pourraient être mises en place.

- **Consolider le rôle et les moyens des conseils de quartier.**

Dans son [mémoire sur la Politique de participation publique](#) déposé en avril 2020, le CQSR recommandait quelques mesures pour améliorer le fonctionnement des conseils de quartiers et leur permettre de mieux jouer leur rôle dans un esprit de démocratie participative. Nous proposons entre autres de réviser les attributions aux budgets d'initiative ainsi que le fonctionnement du pouvoir de consultation des conseils de quartier en général.

## **Annexe 2 – Coupe d’arbres matures dans le jardin communautaire - secteur des Berges**

7 septembre 2021

À L'ATTENTION DE :

M. Benoît Mimeault

Chef d'équipe - Chargé de projet Secteur Saint-Roch

Bureau de projet de réseau structurant de transport en commun

Ville de Québec

### **Objet : Coupe d’arbres matures dans le jardin communautaire - secteur des Berges**

M. Mimeault,

Le 31 août dernier, suite à votre présentation, les membres du jardin communautaire Saint-Roch ont pris connaissance des travaux de réaménagement de leurs lots de jardinage qui devront être réalisés en vue de l'insertion du tramway au nord de la rue de la Couronne. Notre regroupement d'organismes communique aujourd'hui avec vous pour vous faire part de ses préoccupations quant à ces plans, qui impliquent l'abattage de plusieurs arbres matures servant actuellement de parasol sur la cour de l'école des Berges (photo en annexe), et proposer une solution de compromis.

#### **Une perte pour la cour d'école**

Nous souhaitons porter à votre attention que les arbres du jardin communautaire sont actuellement essentiels au bien-vivre des enfants de l'école des Berges, puisqu'ils sont situés au sud-ouest de la cour et empêchent qu'elle ne devienne un immense îlot de chaleur. Cette perte s'ajouterait à la coupe de trois arbres matures survenue sur la face donnant sur Prince-Édouard, de sorte que la Ville viendrait priver l'école d'une part essentielle de la canopée qui couvre son terrain.

Bien qu'il soit mentionné qu'un aménagement paysager et des plantations puissent être envisagées, il est impossible qu'une telle canopée puisse être ramenée dans un délai raisonnable. C'est donc toute une génération d'enfants qui sera privée de ses bienfaits. Rappelons également que pour obtenir une filtration de l'air équivalente à celle d'un arbre mature, il faut planter 22 arbres de petite taille. Il faut donc envisager conséquemment les impacts de cette décision dans ce milieu où la qualité de l'air pose déjà problème.

#### **Un compromis possible**

Bien que nous comprenions le besoin de permettre aux propriétaires de la copropriété des Berges de relocaliser les places de stationnement qui leur seront amputées en raison du futur tracé du tramway, il nous apparaît qu'un compromis pourrait permettre à la fois d'atteindre cet objectif sans que davantage d'arbres matures ne soient sacrifiés. Dans la présentation du 31 août, il n'a pourtant pas été question d'un mandat ou d'une quelconque volonté de tenter de préserver ces derniers.

De plus, on apprend que, parmi la soixantaine de stationnements de la copropriété des Berges, une dizaine de cases serait offerte en location externe dans le but de faire des revenus, autrement des stationnements qui ne sont ni pour les visiteurs ni pour les copropriétaires. Cette information ne semblait pas connue par les présentateurs de la Ville. Si cette information est avérée, cela s'inscrit à l'encontre du principe même du tramway qui devrait plutôt réduire les déplacements en automobile.

Nous croyons que le retrait de 3 à 10 cases au projet de conversion permettrait de préserver l'ensemble des arbres, tout en gardant tous les stationnements à l'usage des propriétaires et visiteurs. Cette solution, à la fois simple et efficace, mérite d'être étudiée avant l'adoption d'un

plan définitif. Un dédommagement envers la copropriété pourrait être envisagé afin de compenser les pertes de revenus de location commerciale des cases de stationnement des propriétaires et conserver un milieu sain pour les enfants.

### **S'inscrire dans la Vision de l'arbre**

Comme vous le savez, l'indice de canopée dans le quartier Saint-Roch est l'un des plus faibles de la Ville de Québec (12%), et chaque arbre coupé est pour nous une perte considérable. La rue Dorchester a déjà subi la disparition d'une dizaine d'arbres matures en prévision du passage du tramway. En pleine crise climatique, les experts du GIEC nous apprennent que les phénomènes météorologiques tels que les canicules et les sécheresses comme celles que nous avons vécues dans le dernier mois sont appelées à s'intensifier. Nous ne pouvons plus nous permettre de supprimer ainsi nos îlots de fraîcheur et de verdure, d'autant plus lorsque ceux-ci bénéficient à nos enfants.

Dans sa Vision de l'arbre 2015-2025, la Ville reconnaît la valeur des arbres dans le milieu urbain, ainsi que l'importance de tenir compte des arbres dans la planification et la conception de tout projet. Dans une perspective de cohérence avec cette vision, nous sommes convaincus que tous bénéficieraient d'un plan de réaménagement des stationnements des copropriétés des Berges qui favoriserait la préservation des peupliers annexant la cour d'école. De tels travaux contribueraient, à leur échelle, à l'atteinte des cibles de 35% de canopée établies dans la vision de l'arbre. Le temps est compté, mais il n'est pas trop tard pour envisager une meilleure option. Comme ce projet touche directement la cour de l'école des Berges qui a déjà été impactée de façon importante cet été, l'école souhaiterait être impliquée dans les réflexions impliquant ce projet afin de trouver et proposer des aménagements qui répondront aux besoins des deux partis impliqués par cette transformation.

En espérant que vous serez sensible à l'importance de notre demande, nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Frédérique Lavoie, présidente, Conseil de quartier Saint-Roch

Vicki Plourde, conseil d'établissement de l'école des Berges

Sophie Tremblay-Simard, chargée de projet, Verdir Saint-Roch

Alexandre Allard, coordonnateur pour le chantier d'aménagement durable, Table de quartier l'Engrenage Saint-Roch

Audrey Santerre-Crête, directrice, Joujouthèque Basse-Ville

Camille Ferland, directrice, Maison des enfants de St-Roch

cc.

Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal, district Saint-Roch–Saint-Sauveur

Émilie Bégin, conseillère en communications, division des communications pour le réseau structurant de transport en commun

Émilie Villeneuve conseillère municipale, district Saint-Louis de France, responsable de la Vision de l'arbre

Michel Légaré, directeur de la foresterie urbaine



### **Annexe 3 –Troisième lien : le centre-ville n’est pas une friche**

Nous sommes résidentes et résidents du centre-ville de Québec.

Nous représentons des conseils de quartier qui, chacun, ont pris position au fil des derniers mois quant au projet de tunnel Québec-Lévis et à ses conséquences potentielles pour « nos » quartiers : Lairet, Maizerets, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Vieux-Limoilou.

Ce projet nous préoccupe, nous inquiète.

Nos quartiers ne sont pas des terres en friche, ce sont les milieux de vie de plusieurs dizaines de milliers de personnes, ce sont des ensembles urbains déjà fragilisés par la présence d’industries, d’un port, de liens autoroutiers, ou encore d’un incinérateur.

Le « troisième lien » autoroutier ne pourra qu’exacerber ces problèmes déjà bien présents dans nos quartiers où l’air est déjà saturé de particules fines ou polluants.

Le « troisième lien » autoroutier amènera une hausse importante de la circulation automobile, du transport par camion, de la pollution sonore.

Le « troisième lien » autoroutier va anéantir des années d’efforts investis par des citoyennes et citoyens, des organismes, des acteurs sociaux afin d’y améliorer la qualité de vie – des milliers d’heures d’efforts investies à agir sur la qualité de l’air, à verdir, à réduire la circulation automobile, à sécuriser nos rues et intersections, à rendre les espaces publics plus conviviaux, à bonifier l’offre en transports actifs...

Nos quartiers ne sont pas un lieu de transit entre la Couronne-Nord et la Rive-Sud de Québec : ce sont des milieux de vie dans lesquels des dizaines de milliers de personnes vivent, élèvent leurs famille, vieillissent, cohabitent au quotidien avec leurs voisins et voisines. Nous avons le droit d’y vivre dans des environnements de qualité, dans des conditions saines, qui ne nous rendent pas malades et qui sont sécuritaires.

Cela, sans compter qu’en pleine crise climatique, les experts du GIEC nous apprennent que les phénomènes météorologique tels que les canicules ou les sécheresses comme celles que nous avons vécues dans le dernier mois sont appelées à s’intensifier : de ce fait, nous ne pouvons plus nous permettre d’accepter aveuglément des projets qui contribuent à augmenter la capacité autoroutière et les émissions de GES.

C’est pourquoi nos conseils de quartier ont adopté, depuis l’annonce du projet par le gouvernement du Québec en mai 2021, une série de résolutions s’opposant au tunnel Québec-Lévis tel que présenté actuellement et qui n’a été l’objet d’aucune consultation auprès de la société civile.

En conséquence, nous interpellons les candidates et candidats aux élections actuelles et à venir : n’appuyez pas ce projet dans sa forme actuelle. Ce projet aura des impacts majeurs au centre-ville – sur l’environnement, sur le bâti, sur la santé, sur le transit automobile, sur le camionnage, sur la qualité de l’air. Ces impacts ne sont ni connus, ni mesurés.

Le temps n’est pas aux chèques en blanc, par respect pour celles et ceux qui seraient impactés, au premier chef, par ce projet.

*Fabien Abitbol, vice-président, conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste*  
*Marie-Hélène Deshaies, présidente, conseil de quartier de Maizerets*  
*Myriam Nickner-Hudon, présidente, conseil de quartier de Saint-Sauveur*  
*Frédérique Lavoie, présidente, conseil de quartier Saint-Roch*  
*Raymond Poirier, président, conseil de quartier du Vieux-Limoilou*  
*Jean-François Vallée, président, conseil de quartier de Lairet*